

tsa - 26/06/2012

CNLE : les "exclus" vont avoir leur mot à dire

Le 14 juin, la réunion du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a accueilli les représentants du 8e collège, c'est-à-dire les personnes en situation de pauvreté. Une expérimentation d'un an a ainsi démarré pour associer les "exclus" aux décisions qui les concernent. Les explications d'Etienne Pinte, le président du CNLE.

tsa : Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale compte désormais un huitième collège composé de personnes pauvres. Quelles raisons motive cette évolution ?

Etienne Pinte : Jusque-là, reconnaissons-le, nous faisons surtout pour les personnes, très peu avec. Voici un an environ, Roselyne Bachelot, alors ministre des Solidarités, avait demandé au CNLE de plancher sur la question des modalités de participation des personnes accueillies. Un groupe de travail co-présidé par des responsables de la Fnars et de l'Uniopss s'est donc constitué au sein du CNLE pour faire des propositions. Le rapport a été remis à la ministre qui nous a demandé d'approfondir cette idée d'un 8e collège au sein du CNLE.

Comment passer du principe général à sa mise en œuvre ?

Les questions qui se sont posées ont été les suivantes : sur quelles bases sélectionner les membres de ce conseil ? comment les « mettre à niveau » pour qu'ils puissent être associés pleinement aux travaux du CNLE ? Un appel à candidatures national a donc été lancé auprès des structures intéressées, chacune devant sélectionner deux personnes (l'une titulaire, l'autre suppléante). Quatorze structures se sont manifestées et huit d'entre elles (1) ont été finalement retenues. Le groupe de travail a retenu divers critères pour arriver à son choix : présence des grands réseaux, représentation de tous les types de territoire, parité homme/femme, diversité dans les origines des personnes.

Très bien, mais comment peut-on discuter d'égal à égal avec des hauts fonctionnaires, des élus ou des permanents d'associations ?

L'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) va accompagner, pendant l'année d'expérimentation, les huit titulaires et huit suppléants. Financée pour cette action par la direction générale de la cohésion sociale, l'Ansa met en place des formations afin que les membres de ce 8e collège connaissent les règles de fonctionnement du CNLE, qu'ils comprennent les enjeux des thèmes abordés et surtout qu'ils jouent un rôle de porte-parole des personnes en situation d'exclusion. Chaque mois, une conférence téléphonique réunit les huit référents de structures pour qu'ils commencent à préparer les membres du 8e collège à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Et la veille de celle-ci, l'Ansa les réunit pour une demi-journée de préparation.

Mais comment sont indemnisés les membres de ce 8e collège ?

Leur voyage et les frais de restauration, sans compter, pour les provinciaux, la nuit d'hôtel, sont pris en charge par notre budget. Cette règle s'applique d'ailleurs à tous les autres membres du conseil.

Comment s'est passée la première réunion du CNLE élargi ?

Elle a eu lieu le 14 juin. Y avaient été invités non seulement les titulaires, mais aussi les suppléants pour se connaître les uns les autres. Ces derniers ont demandé à participer à toutes les réunions pour pouvoir être vraiment au fait des débats. Nous allons réfléchir à la faisabilité de cette demande. Le 14 juin, chacun s'est présenté en expliquant ses motivations à siéger au conseil. Tous les autres membres ont pu, à cette occasion, se rendre compte de la très grande qualité et diversité de ce 8e collège.

Quels changements peut-on attendre de l'arrivée de ces nouveaux membres ?

Une des règles que je me suis donné en prenant la présidence du CNLE voici deux ans, est d'arriver à des avis approuvés de façon consensuelle. La présence de ces personnes va encore plus nous obliger à prendre en compte véritablement les attentes des personnes exclues. Je ne me vois pas transmettre des avis au gouvernement avec lesquels les membres du 8e collège ne seraient pas en accord ! D'autre part, cette arrivée permet à certains des participants au CNLE de se rendre davantage compte des réalités concrètes des personnes dont on parle. Le 14 juin, par exemple, une femme africaine est venue accompagnée de son nourrisson.

Qu'attendez-vous de cette expérimentation à plus long terme ?

Au bout d'un an, un bilan sera établi sur cette participation du 8e collège. L'objectif est de déterminer les conditions permettant de reproduire cette expérience dans les autres instances nationales et locales. A ce titre, nous devons regarder de très près ce que font déjà certaines organisations en matière de participation interne, de façon assez ancienne chez ATD-Quart monde et, de plus récemment, à la Fnars (2).

(1) ATD-Quart monde, Secours catholique, Emmaüs France, Fnars Bretagne, Coorace Franche-Comté, Moderniser sans exclure, CHRS La Chaumière (Bouches-du-Rhône), Centre d'action sociale de Paris.

(2) Sur ce thème, lire notre dossier de tsa mensuel (novembre 2011) : "La voix des usagers est-elle entendue?"

Par Noël Bouttier